

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

SEPTEMBRE 2022

À LA UNE



## AMÉLIORATION AU PARC DES PLANTE

Toilette en cours  
de construction

VOIR PAGE 3



## VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Chaque citoyens doit  
maintenir son dossier à jour

VOIR PAGE 20

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 BOURSE AGRICOLE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 07 AVIS PUBLICS
- 08 RAPPEL DE TAXES - 3<sup>E</sup> VERSEMENT
- 09 PISCINE - METTRE AUX NORMES
- 09 VACCINATION ANTIGRIPPALE
- 09 ABRI D'AUTO
- 10 REMERCIEMENTS - PETITS POMPIERS
- 11 RETOUR SUR LA GUIGNOLÉE
- 12 TOURNOI DE GOLF DE L'ESPOIR
- 17 REMERCIEMENTS - CAMP DE JOUR
- 18 HALLOWEEN

Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ**

Lundi 10 octobre (Action de Grâce)

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

421, 4<sup>e</sup> ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

**CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRE**  
RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297



**CONSEILLÈRE #1**  
HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024



**CONSEILLER #2**  
MARTIN DOUCET  
450 502-0457



**CONSEILLER #3**  
ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411



**CONSEILLER #4**  
PIERRE PARÉ  
450 278-2327



**CONSEILLER #5**  
MICHEL DAIGLE  
450 230-2230



**CONSEILLER #6**  
DANIEL PLANTE  
819 388-0036

**PERSONNEL  
MUNICIPAL**

450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI**

**MICHELINE MARTEL | Directrice générale**  
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

**SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe**  
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

**MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative**  
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

**BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative**  
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

**LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics**  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

**FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies**  
incendie@sainte-helenedebagot.com

**OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs**  
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

**RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment**  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com  
Horaire : MARDI : 8h00 à 11h00 | JEUDI : 8h00 à 11h00



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**

# La municipalité VOUS INFORME



## Mot du MAIRE

Réjean Rajotte  
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

J'espère que vous avez passé un bel été. Le beau temps continu encore. Profitez-en!

Pour ce qui est de l'évolution des dossiers, le tout suit son cours. Nous sommes en attente de réponses sur plusieurs dossiers de la part de différents paliers ministériels pour l'avancement de projets. Il faut être patient avec les demandes qui touche la politique. Rassurez vous, tout va bien. Comme on dit : la patience est d'or.

Ne soyez pas inquiets, dès qu'il y aura des développements, nous vous tiendrons informés.

Je voulais également vous informer qu'au moment d'écrire ces lignes, la construction de la toilette au Parc des Plante est en cours, la base et le gazebo sont arrivés et notre équipe des travaux publics procède au montage des éléments pour qu'elle soit fonctionnelle vers la mi-octobre.

Au plaisir de vous croiser par ces beaux jours d'automne.

**La prochaine séance du conseil  
sera tenue le 4 octobre 2022,  
au 421, 4<sup>e</sup> avenue.**

## AVIS PUBLIC

- ➔ Pour consulter les Avis publics :
- ➔ 421, 4<sup>e</sup> avenue (bureau municipal)
- ➔ 425, 6<sup>e</sup> avenue (chalet des loisirs)

[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)  
(onglet AVIS PUBLIC)



## Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Hélénois et Hélénoises,

L'automne est maintenant arrivé. La beauté des feuilles va se colorer pour égayer nos sorties automnales. Profitez des infrastructures municipales, des parcs et des activités de loisirs.

Pour éviter des problématiques, n'oubliez pas de vous référer aux règlements municipaux en ce qui concerne, par exemple, les stationnements et les abris d'auto.

Plusieurs chantiers et développements ont vu le jour depuis le début de l'année. Mais certains sont encore en attente pour des approbations. Nous vous tiendrons informés. Nous rappelons que comme Le Bagotier n'est disponible qu'à raison de 10 éditions annuellement, entre ces publications, nous utilisons beaucoup les médias Infolettre dont vous pouvez vous abonner sur le site Internet de la Municipalité et le Facebook disponible au nom suivant : Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot s'affaire à régler une panoplie de dossiers, et également voir aux développements possibles et ceux qui sont en attente depuis quelques années. Il y a eu beaucoup de projets et de bonifications à faire sur le territoire de la Municipalité. Je lève mon chapeau aux membres du conseil municipal que je sollicite énormément et qui sont présents, attentifs et impliqués à tous les aspects pour un développement global par une vision planifiée.

L'équipe travaille actuellement à la préparation des budgets et du plan triennal, en plus des travaux à faire pour l'arrivée de l'hiver et les différents projets sous tous les aspects. Votre Municipalité pleine de fierté travaille très fort pour améliorer la qualité de vie, dans un souci de développement constant et réfléchi. Je me permets de remercier l'équipe qui apporte une plus-value à tous les niveaux, en plus d'être en constante réflexion pour trouver des solutions afin d'offrir plus et mieux au moindre coût pour les citoyens.

Je vous souhaite un bon début d'automne et n'oubliez pas de sourire pour compenser la diminution des heures d'ensoleillement.

# La municipalité VOUS INFORME

## 15<sup>E</sup> ÉDITION DE LA BOURSE AGRICOLE



### C'est le temps de soumettre vos candidatures!

La MRC des Maskoutains, la Fondation Agrida et tous les partenaires de la Bourse agricole invitent les jeunes entrepreneurs du territoire de la MRC à soumettre leur candidature et courir la chance d'obtenir une bourse de 10 000 \$. La date limite pour transmettre un dossier est le 9 novembre.

Il s'agit de la 15<sup>e</sup> édition cette année. Depuis la création de cette Bourse, plus de 340 000 \$ ont été remis à 30 jeunes entrepreneurs agricoles.

« Le conseil de la MRC invite les jeunes entrepreneurs agricoles à profiter de l'opportunité qui leur est offerte grâce à la contribution d'acteurs majeurs des secteurs agricoles et agroalimentaires de la région. La Bourse permet aux candidats de dresser le bilan de leur entreprise et de se projeter dans le temps. Les gagnants profitent d'une excellente visibilité dans le milieu et dans les médias, ce qui les amènent à se dépasser », a indiqué M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.



### Critères et procédures

Le soutien financier vise à reconnaître les efforts des jeunes entrepreneurs âgés de 18 à 40 ans. Ils doivent être propriétaires ou en voie de le devenir, en partie ou en totalité, d'une entreprise agricole située sur le territoire de la MRC des Maskoutains, être membres de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), détenir une formation répondant aux critères de la Financière agricole du Québec et avoir au moins un an d'expérience en agriculture.

Pour participer, il faut soumettre un formulaire d'inscription disponible à la MRC des Maskoutains ou sur son site Internet au [mrcmaskoutains.qc.ca](http://mrcmaskoutains.qc.ca). Le formulaire doit être accompagné d'un plan d'affaires ou d'une description complète du projet justifiant un besoin d'accompagnement et d'une lettre de motivation expliquant les particularités du projet. La date limite pour soumettre les dossiers de candidature est le 9 novembre, avant 12 h.

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez contacter monsieur Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire, au 450 774-9000, poste 1250.

### Cet événement est rendu possible grâce à la contribution de nos partenaires.



Le conseil municipal a pris la décision de modifier des aspects du Bagotier, dont notamment de faire des résumés de certaines décisions en suivi des séances du conseil, au lieu de mettre l'entièreté des procès-verbaux, et ce, dans le but d'alléger la lecture et de la rendre plus agréable. Nous intégrons l'ordre du jour de la séance, donc si un sujet vous intéresse, mais qu'il n'est pas dans les résumés, n'hésitez pas à consulter le procès-verbal dans son intégralité, disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité et si un citoyen n'a pas accès à Internet, il pourra en demander un exemplaire papier.

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

## 6 SEPTEMBRE 2022

Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 6 septembre 2022, à 19 h 30, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Rajotte.

Est également présente, madame Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière.

### ORDRE DU JOUR

<b>1</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>	<b>4</b>	<b>TRANSPORT</b>
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	<b>5</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>
1.2	Période de questions;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
<b>2</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	5.2	Semaine Québécoise de réduction des déchets 2022 – Proclamation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	<b>6</b>	<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>
2.2	Procès-verbal – Adoption;	6.1	MAMH – Ma Municipalité à mes côtés ! – Proclamation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	6.2	Journée internationale des personnes âgées – Proclamation;
2.4	États comparatifs – Dépôts;	6.3	Guignolée de Sainte-Hélène-de-Bagot – Demande de soutien de la Municipalité – Approbation;
2.5	Règlement 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	6.4	Carboneutre Québec – Évaluation de l'empreinte carbone – Prendre acte;
2.6	Conditions de travail – Descriptions de tâches – Approbation;	<b>7</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
2.7	Politique des conditions de travail – Report d'une partie des heures de vacances de 2022 à 2023 – Dérogation;	7.1	Mandat d'architecture – Planification et organisation du parc de la rue Paul-Lussier;
2.8	Dossier Steve Hébert – Lot 1 957 002 – Régularisation de la situation – Entente – Approbation;	7.2	MRC des Maskoutains – FDR – Appel de projets – Demande d'aide pour l'aménagement du parc de la rue Paul-Lussier – Autorisation;
2.9	Politique d'acquisition responsable – Mise en place – Prendre acte;	<b>8</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
2.10	Évaluation des bâtiments – Mandat – Octroi;	8.1	Caméra – Intrusion et vol au site de l'usine d'épuration – Acquisition;
2.11	COMAQ – Formation directrice générale – Maintien des crédits en formation continue – Approbation;	<b>9</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
2.12	Récupération de taxes additionnelles – Chalet des loisirs – Annulation;	9.1	Conférence annuelle du loisir municipal – Participation – Autorisation;
<b>3</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>	<b>10</b>	<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	<b>11</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	<b>12</b>	<b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>
3.3	Caserne – Mandat d'architecture – Mise aux normes par la construction de douches – Octroi;		

## **2.5 Règlement 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018 – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement**

Un avis de motion est donné, ainsi que le projet de règlement à l'égard du Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018. Ce Règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions relatives au traitement des élus, il inclut notamment mais non limitativement la rémunération du maire et des membres du conseil, l'allocation de dépenses et l'indexation annuelle. Le projet de Règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Municipalité.

## **2.6 Conditions de travail – Descriptions de tâches – Approbation**

Le conseil a adopté la Politique des conditions de travail mais celle-ci était complète à l'exception des descriptions de tâches pour chacun des employés. Une révision fut faite et analysée par le comité des conditions de travail, dont le conseil en a fait l'approbation, et ce pour l'ensemble des postes pour tout le personnel de la Municipalité.

## **2.8 Dossier Steve Hébert – Lot 1 957 002 – Régularisation de la situation – Entente – Approbation**

Le conseil a approuvé la mise en place d'une entente afin de régulariser une situation de droit d'usage dans une délimitation de la ligne de propriété afin de permettre un passage sécuritaire, particulièrement pour la circulation du camionnage. Également, des particularités ont été convenues pour assurer la sécurité de tous, et ce, en collaboration avec le propriétaire.

## **2.10 Évaluation des bâtiments – Mandat – Octroi**

Le conseil a octroyé un mandat d'évaluation à la firme SPE Valeur assurable, car tous les sept ans, pour demeurer assurables, les bâtiments publics doivent être soumis à une inspection en règle afin de fournir une évaluation. Ce mandat concerne l'inspection et l'évaluation des bâtiments suivants : la caserne incendie, les deux garages municipaux et l'usine de filtration, incluant les bassins pour un montant total de 6 600 \$, avant les taxes applicables.

## **2.11 COMAQ – Formation directrice générale – Maintien des crédits en formation continue – Approbation**

Le conseil, tel que convenu lors de l'embauche de la directrice générale, à autoriser sa participation à une formation pour le maintien des acquis et des compétences, par des crédits universitaires annuellement contenus dans le programme de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

## **2.12 Récupération de taxes additionnelles – Chalet des loisirs – Annulation**

Le conseil a pris la décision, suite à une évaluation de la situation, de confirmer à Planitaxe (Éthier avocats inc.) la fin du mandat pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, considérant que le seul bâtiment assujéti à la procédure a été réalisé et réglé, soit pour le Centre communautaire et d'annuler partiellement la résolution numéro 204-09-2021 consentie au montant de 1 830 \$, pour convenir du paiement de la partie du mandat réalisé, soit au montant de 1 000 \$, avant les taxes applicables, en échange du plan de localisation.

Un autre bâtiment faisait l'objet d'une possibilité, mais suite à l'analyse des différents aspects, il s'avère qu'il n'est pas possible de faire le même processus pour le Chalet des loisirs, notamment en considération qu'il n'est pas possible de procéder au lotissement du lot et de l'extraire du terrain des loisirs dans le respect des règles de l'art et que ce bâtiment n'est pas assujéti à ce processus de réclamation de sommes additionnelles de taxes puisqu'il n'atteint pas 50 % d'espace locatif.

## **3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation**

Le conseil a approuvé les achats pour les mois d'août et de septembre, soit l'achat conjoint d'un jeu d'enfant géant avec la MRC d'Acton, la réparation de l'aile arrière du camion Sierra 2012, une lumière sur le camion-citerne, des produits d'entretien de nettoyage pour les camions au montant de 500 \$ et deux paires de gants de pompiers au montant de 125 \$ chacun, le tout avant les taxes applicables.

## **3.3 Caserne – Mandat d'architecture – Mise aux normes par la construction de douches – Octroi**

Le conseil a octroyé un mandat pour services professionnels en architecture pour la mise aux normes par l'installation de salles de douches à la caserne à la firme Architecture CBA, au montant de 7 200 \$, avant les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis, corrections et préparation d'addendas, évaluation budgétaire et plans tel que construit. Également, il a octroyé un montant de 5 000 \$, avant les taxes applicables, pour la surveillance des travaux au moment et sous toute réserve de l'octroi du contrat de construction.

## **5.2 Semaine Québécoise de réduction des déchets 2022 – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine du 23 au 30 octobre 2022 « *La Semaine québécoise de réduction des déchets* » et invite tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser des gestes plus concrets pour la protection de l'environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

## **6.1 MAMH – Ma Municipalité à mes côtés ! – Proclamation**

Le conseil a proclamé la semaine de la municipalité, du 11 au 17 septembre 2022, sous le thème « *Ma municipalité, à mes côtés!* » et invite les citoyens à faire part à la Municipalité de leurs suggestions ou commentaires pour des améliorations futures dans l'avenir, selon les réalisations possibles.

## **6.2 Journée internationale des personnes âgées – Proclamation**

Le conseil a proclamé la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2022 comme étant la « *Journée internationale des personnes âgées* » afin de sensibiliser la population du rôle important que jouent les aînés dans notre collectivité.

**6.3 Guignolée de Sainte-Hélène-de-Bagot – Demande de soutien de la Municipalité – Approbation**

Le conseil a approuvé la demande d'appui du comité de la Guignolée, à titre de contribution par la Municipalité en soutien à l'évènement de la Guignolée de Sainte-Hélène, soit par la promotion par un envoi postal à chaque porte aux frais de la Municipalité, ainsi que par l'infolettre et le Facebook, le prêt du gymnase et des frais inhérents gratuitement, en plus des prêts d'équipements nécessaires, dont une estrade, des barrières, etc.

**7.1 Mandat d'architecture – Planification et organisation du parc de la rue Paul Lussier**

Le conseil a octroyé un mandat pour la planification de l'aménagement du futur parc de la rue Paul Lussier, situé au lot numéro 6 437 213, à l'architecte paysagiste L'espace Paysage, tel qu'il appert à son offre de services professionnels, au montant de 6 800 \$, avant les taxes applicables.

**7.2 MRC des Maskoutains – FDR – Appel de projets – Demande d'aide pour l'aménagement du parc de la rue Paul-Lussier – Autorisation**

Le conseil a autorisé la directrice générale, madame Micheline Martel, à préparer, signer et transmettre une demande d'aide financière à la MRC des Maskoutains, dans le cadre du Fonds de développement rural (FDR) pour le projet d'aménagement d'un nouveau parc sur la rue Paul Lussier, situé au lot numéro 6 437 213, et ce, dès que le projet sera prêt, soit cet automne ou au printemps prochain.

**8.1 Caméra – Intrusion et vol au site de l'usine d'épuration – Acquisition**

Puisqu'il y a eu intrusion sur le site de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées et qu'il y a eu des bris et des vols, le conseil a autorisé l'acquisition de caméras de surveillance auprès de la compagnie InGenius consultants inc., pour un ensemble de caméras et enregistreur, incluant l'installation, au montant de 1 966,47 \$, avant les taxes applicables.

**9.1 Conférence annuelle du loisir municipal – Participation – Autorisation**

Le conseil a approuvé l'inscription de madame Olivia Bourque, coordonnatrice aux loisirs, à la Conférence annuelle du loisir municipal (CALM).

L'entièreté du procès-verbal se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**AVIS PUBLIC****PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 591-2022 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 530-2018**

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue mardi le 6 septembre 2022, un membre du conseil a présenté et déposé le projet de Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018. Ce projet de règlement a pour but le traitement des élus municipaux.

Que lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 à 19 h 30 qui sera tenue au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, le conseil de la Municipalité adoptera le Règlement numéro 591-2022, incluant notamment mais non limitativement la rémunération du maire et des membres du conseil, l'allocation de dépenses et l'indexation annuelle.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture.

L'adoption de ce projet de règlement est prévue pour la séance du 4 octobre 2022, à 19 h 30, à la Municipalité située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 septembre 2022,

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. chapitre. F-2.1), le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, en vigueur pour les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé au bureau de la municipalité en date du 14 septembre 2022.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence, ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, avant le 1<sup>er</sup> mai 2023, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation.

## DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023-2024-2025

La demande de révision doit, sous peine de rejet :

- être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC des Maskoutains.
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC des Maskoutains et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- être déposée à la MRC des Maskoutains sise au 805 avenue du Palais, Saint Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 19 septembre 2022,

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière



## RÉCUPÉRATION DE PILES

La Municipalité invite les citoyens à se débarrasser des piles (AA, AAA, C, D et 9 volts) de manière écoresponsable. Plusieurs endroits acceptent les piles, entre autres votre bureau municipal, situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot et la bibliothèque T.A. Saint-Germain à Saint-Hyacinthe. Vous pouvez également disposer de vos piles le jour des collectes de résidus domestiques dangereux.

## TAXES MUNICIPALES

### 3<sup>e</sup> versement

La Municipalité vous rappelle que le 3<sup>e</sup> versement venait à échéance le 23 août 2022. Si vous avez un solde impayé, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0, afin de connaître le montant exact à payer, incluant les intérêts.

### DATES D'ÉCHÉANCE

1 <sup>er</sup> versement	24 février 2022
2 <sup>e</sup> versement	25 mai 2022
3 <sup>e</sup> versement	23 août 2022

## PISCINE – METTRE AUX NORMES

La saison d'utilisation des piscines tire à sa fin. Profitez de cette période pour mettre aux normes votre piscine. La réglementation a changé. Vous pouvez consulter le Règlement 586-2022 (modifiant le zonage) où vous trouverez les informations concernant les piscines.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de l'aménagement d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, il est possible de visiter le [www.quebec.ca/piscinesresidentielles](http://www.quebec.ca/piscinesresidentielles).



## MODIFICATION DU RÈGLEMENT 588-2022 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

La Municipalité a adopté son Règlement sur l'utilisation de l'eau potable, et ce, selon les normes du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH). Inévitablement, l'adoption de ce règlement aura des impacts sur votre manière d'utiliser l'eau potable, par exemple pour l'arrosage et le lavage de voiture. Nous vous invitons à en prendre connaissance sur notre site Internet sous l'onglet Règlements municipaux.

## VACCINATION ANTIGRIPPALE À SAINTE-HÉLÈNE

Vers le mois de décembre, la vaccination antigrippale sera disponible dans un des locaux de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. La Municipalité est fière de pouvoir contribuer à cet effort de vaccination en prêtant un local et en aidant les personnes âgées et vulnérables à obtenir un lieu près de chez eux.

Les détails et le lieu sont à venir sur notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) dans la section Actualités, dans le journal Le Bagotier et sur notre page Facebook au Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot.

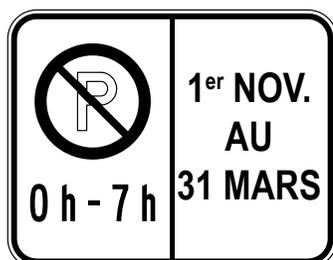


## UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.  
En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



## STATIONNEMENT

### UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 07 h 00 du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1<sup>er</sup> et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



## REMERCIEMENTS - PETITS POMPIERS



Le Service incendie et la Municipalité aimerait remercier le Promutuel pour le don de 750 \$ dans le cadre de la première édition du programme des petits pompiers.

Ce don a permis l'achat de sacs à dos faits à partir d'habits de combat (bunker) recyclés.

Encore une fois merci de croire en nos projets et surtout en nos jeunes.

## LES BARBECUES AU PROPANE

### Votre sécurité et le propane

#### Quoi faire si le barbecue prend feu?

1. Si possible, fermer le robinet de la bombonne.
2. Fermer le couvercle pour étouffer le feu
3. Si le feu persiste, composer le 9-1-1.



#### Quoi faire si la bouteille de propane prend feu?

1. Composer le 9-1-1
2. Ne pas tenter d'éteindre le feu

#### Comment transporter la bouteille de propane?

1. Garder la bombonne en position debout
2. S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée
3. Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert
4. S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité

### IMPORTANT :

- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.

### Avant de craquer l'allumette, n'oubliez pas de respecter les normes de sécurité.



- » Connaître la réglementation municipale concernant les feux extérieurs.
- » Vérifier auprès du service de sécurité incendie s'il y a un avis temporaire d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert.
- » Il est interdit de brûler du caoutchouc, des pneus, des déchets de construction, des produits dangereux ou polluants, des ordures, des accélérateurs ou des combustibles inflammables.
- » Il est interdit de causer des nuisances au voisinage par la fumée, les étincelles ou les odeurs.
- » Ayez toujours une personne responsable à proximité, avec l'équipement nécessaire pour maîtriser le feu.
- » Évitez de faire un feu lorsqu'on est sous l'effet de l'alcool, de médicaments ou de drogues.
- » Garder une quantité de bois à proximité pour ne pas avoir à s'éloigner.
- » Évitez de faire un feu extérieur par grands vents ou période de sécheresse.
- » Ne quittez les lieux que lorsque le feu est entièrement éteint.

### Respectez les dimensions maximales du feu et les distances de dégagement :

#### FEUX DE PLAISANCE

ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- avec <b>FOYER CONFORME</b> obligatoire	- avec foyer ou à ciel ouvert
- dégagement de 3 m	- 1 m de hauteur ou moins
- sans permis	- dégagement de 10 m
	- sans permis

#### FEUX DE NETTOYAGE (feuilles, branches)

ZONE URBAINE	ZONE RURALE
- <b>PERMIS</b> obligatoire	- <b>PERMIS</b> obligatoire
- exigences de sécurité à évaluer	- 2,5 m de hauteur ou moins
	- 25 m <sup>2</sup> de superficie ou moins
	- 60 m de dégagement

Les pompiers sont autorisés à éteindre un feu en tout temps si la situation le requiert.

Pour plus d'informations ou pour obtenir un permis, contactez votre municipalité au 450 791-2455, poste 0.

## ON S'BOUGE POUR LA GUIGNOLÉE!

Samedi le 10 septembre dernier, par une très belle journée ensoleillée, s'est déroulé un après-midi bien rempli au profit de la Guignolée. Tout d'abord, les pompiers de Sainte-Hélène-de-Bagot proposaient un parcours physique de pompiers adapté pour les petits et les grands. Un jeu de boyau/échelle était également sur place et animé par les pompiers. Par la suite, il y a eu un entrainement TABATA, offert par Jézabelle Legendre. Tout au long de l'après-midi, une visite de l'église était proposée. De plus, Cornet en Cavale était sur place pour les gourmands et la Cantine chez Méli offrait un coupon rabais.



La générosité a été au rendez-vous avec les denrées alimentaires de qualité et les dons en argent. La Municipalité et le comité de la Guignolée remercient les différents partenaires : Idéographik, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, la Fabrique Sainte-Hélène, le Marché Bonichoix, la Cantine chez Méli et le Service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot.

“ La guignolée traditionnelle aura lieu le 3 décembre prochain.  
Des informations suivront dans le journal au mois d'octobre prochain. ”



## TOURNOI DE GOLF DE L'ESPOIR

Le 10 septembre dernier se déroulait le Tournoi de golf de l'espoir au profit de la fibrose kystique au club Le Drummond, à Saint-Majorique.

Au total, 156 joueurs, amateurs ou experts, ont pris part à cette campagne de levée de fonds, organisée par monsieur Daniel Déry, madame Suzanne Hébert, leur fille Sandra, atteinte de fibrose kystique et maintenant âgée de 35 ans, ainsi que leur fils Nicolas, porteur du gène et âgé de 29 ans.

Fiers de supporter cette cause, quatre représentants de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se sont réunis et ont complété le parcours de 18 trous.

Il faut aussi souligner qu'avec les sommes amassées au fil des ans, le Trikafta, nouveau médicament qui cible l'anomalie de base des mutations génétiques précises qui sont responsables de la fibrose kystique, peut traiter jusqu'à 90 % des Canadiens atteints de cette maladie.

Bravo à la famille Déry – Hébert pour leur dévouement. Ceux-ci ont d'ailleurs été honorés pour leurs 32 années d'implication auprès de l'Association de la fibrose kystique lors de la soirée.



De gauche à droite : Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics, Robert Chevrier, conseiller municipal, Brigitte Gendron, technicienne administrative et Daniel Plante, conseiller municipal. Crédit photo : Manon Carignan

## RETOUR SUR LES PORTES OUVERTES DE L'UPA À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Sainte-Hélène-de-Bagot a été choisi par la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour le retour de sa journée Portes ouvertes sous le thème « Mangeons local ». L'événement s'est déroulé le dimanche 11 septembre dernier à la Ferme Jean-Claude et Gaby Belval. Cette ferme laitière compte quatre générations.

Lors de cette journée, on a pu y voir un fort achalandage. De plus, le service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot était présent pour le plaisir des petits comme des grands en leur permettant de monter dans les véhicules, voir les équipements et essayer les habits de combats.

Merci à tous pour votre participation.



## JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

L'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées sous le thème pour 2022 « la résilience et les contributions des femmes âgées ».

Cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population.

L'un des objectifs du Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot proclame la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2022 comme étant la « Journée internationale des personnes âgées » afin de sensibiliser la population du rôle important que jouent les aînés dans notre collectivité.



## MA MUNICIPALITÉ À MES CÔTÉS

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) invite toutes les organisations municipales du Québec à souligner la semaine de la municipalité, du 11 au 17 septembre 2022, sous le thème « Ma municipalité, à mes côtés! ».

Le conseil reconnaît l'importance du développement, de la vitalité du territoire et des services aux citoyens, qui sont au cœur des préoccupations du conseil de la Municipalité.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot proclame la semaine de la municipalité, du 11 au 17 septembre 2022, sous le thème « Ma municipalité, à mes côtés! » et invite les citoyens à faire part à la Municipalité de leurs suggestions ou commentaires pour des améliorations futures dans l'avenir, selon les réalisations possibles.



## SEMAINE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

La Municipalité considère qu'il est d'intérêt public de sensibiliser ses concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Opération Gareautrain demande au conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot proclame donc la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, du 19 au 25 septembre 2022.

Allez lire l'Actualité « Semaine nationale de la sécurité ferroviaire » sur notre site Internet au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com). Vous y retrouvez des conseils de sécurité ferroviaire ainsi que le site Internet de Gareautrain.



## CALENDRIER COLLECTES 2022

D Déchet  
 R Recyclable  
 O Organique  
 F Férié  
C Collecte des résidus domestiques dangereux  
 G Collecte des gros rebuts



## RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

**POUR INFORMATION :** Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

**PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION :** Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à [info@ideegraphik.com](mailto:info@ideegraphik.com)



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h  
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

**HORAIRE RÉGULIER D'AUTOMNE**  
**Mercredi de 19 h à 21 h**  
**Samedi de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.



# Les loisirs EN MOUVEMENT

## RETOUR SUR LE CAMP DE JOUR 2022

Cet été, c'est sous le thème des festivités que les 80 enfants du camp de jour Ste-Hélène ont passé en revue les différentes fêtes populaires. Au cours des 5 semaines thématiques, les jeunes ont souligné le Poisson d'avril, Pâques, l'Halloween, la Saint-Valentin ainsi que Noël. C'est avec grand enthousiasme que l'équipe d'animation 2022 a exploité ce thème. Outre les journées thématiques, des ateliers ainsi que des journées profils ont permis à l'équipe d'animation de développer et de créer une programmation d'activités diversifiées en lien avec différents champs d'intérêts pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Nous ne pourrions passer sous le silence le soutien financier de nos généreux commanditaires qui ont permis d'offrir les sorties au camp gratuitement, et ce, à tous les enfants du camp de jour Ste-Hélène. La fête de fin du camp de jour a été souligné en grand avec la location de 3 jeux gonflables au plus grand bonheur de tous. Nous souhaitons remercier la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton sans qui cette journée n'aurait pu avoir lieu. Les enfants ont vécu de belles aventures, ont tissé des liens et ont participé à plusieurs activités, plus variées les unes que les autres. L'équipe d'animation et de coordination a fait un travail exceptionnel et est très satisfaite de la programmation pour l'été 2022. Nous souhaitons remercier les parents pour leur collaboration et leur implication tout au long de l'été.

Merci de votre confiance et au plaisir de vous voir l'an prochain!



## CAMP DE JOUR 2022 - REMERCIEMENTS

Cette année, le Comité des loisirs souhaitant offrir une programmation variée et complète aux utilisateurs du service du Camp de jour de Ste-Hélène, a fait appel aux entreprises locales afin de bien remplir cette mission. Grâce à leur généreuse contribution, il est possible d'offrir des activités gratuites, et ce, à tous les utilisateurs du camp de jour.

Le Comité des loisirs Ste-Hélène souhaite remercier :



# Desjardins

## Caisse de la Vallée d'Acton



# Les loisirs EN MOUVEMENT

## RETOUR SAISON DE SOCCER 2022

Nous souhaitons remercier nos entraîneurs de la saison 2022 (Atome : Serge Vachon et Jean-Nicol Fortier / Moustique : Frédéric Laroche et François Martin) qui se sont grandement impliqués afin d'offrir des entraînements et des matchs de qualité à nos amateurs de soccer. Malgré certains défis rencontrés durant la saison, des chaleurs accablantes et une température parfois incertaine, nos jeunes sont demeurés motivés.



Merci à tous et au plaisir de vous voir la saison prochaine!

Une mention spéciale à l'équipe de l'année 2022 : l'équipe Atome avec les entraîneurs Serge Vachon et Jean-Nicol Fortier. Une plaque a été apposée sur le trophée pour l'équipe qui fait preuve de motivation, de respect et d'un bel esprit sportif.

**BRAVO** à tous!



## L'Halloween et sa collecte de bonbons

Le lundi 31 octobre prochain aura lieu la collecte de bonbons à partir de 17h00 jusqu'à 20h00.

Le comité des loisirs vous accueillera au presbytère pour vous donner bonbons et friandises!

Au plaisir de vous y voir!

**Nous vous rappelons d'être prudents dans vos déplacements, de prioriser les piétons et de porter des costumes sécuritaires.** Nous ne sommes pas responsables des sursauts et des mauvais tours, seulement des fous rires!

## CHASSE AUX ZOMBIES :

Le comité des loisirs Ste-Hélène vous propose une belle activité d'Halloween à faire en famille ou entre amis.

### Mise en contexte :

Les loisirs de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ont été envahis par une armée de zombies. Aide-nous à les trouver avant qu'ils ne contaminent tous les villageois!

Les énigmes et les réponses seront disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) dans la section ACTUALITÉS dès le jeudi 27 octobre.

Bonne chance!



## PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.

Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

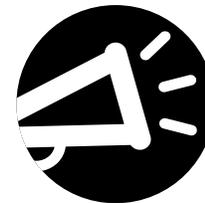
- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections
- Parcourir un seul côté de la rue à la fois

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Le 31 octobre, les policiers de la Sûreté du Québec seront présents sur le territoire pour assurer la sécurité de tous.



RÉGIE  
INTERMUNICIPALE  
d'Acton et des Maskoutains



## RAPPEL

### PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2022

Sainte-Hélène-de-Bagot | Du 13 au 18 octobre 2022

Rang Saint-Augustin, Chemin Brouillard, Rue Lachapelle, Rue Gilles,  
Rue Edgar, Rue Brigitte, Rue Nathalie, Rue Lamontagne, Rue Bélanger,  
4<sup>e</sup> Rang, Chemin Richard, 5<sup>e</sup> Avenue et 1<sup>re</sup> Avenue

### ÉVITEZ DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES :

Un avis préalable sera transmis par courrier ou par téléphone au propriétaire d'un immeuble desservi par une installation septique afin de l'informer de la semaine au cours de laquelle son installation septique sera vidangée et de lui permettre de préparer correctement les lieux, en conformité avec les normes prévues dans le dépliant informatif.

Lorsque l'entrepreneur se présente sur les lieux où se trouve l'installation septique et ne peut effectuer la vidange, les couvercles n'étant pas correctement dégagés, l'installation n'étant pas visible ou accessible etc. des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur s'appliquent. Chaque citoyen doit, à la date fixée par la Régie pour la vidange, s'assurer que chaque couvercle de l'installation soit accessible (clôture débarrée), clairement localisé et dégagé sur son pourtour de 6 pouces de plus large et de plus profond afin d'être simplement basculé sur le côté, sans risquer de l'endommager. De plus, il est important de retirer tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles (pots à fleurs, statuettes...) et si l'installation est de type Bionest, vous devez en aviser la Régie, mettre la pompe hors tension le jour prévu pour la vidange et confirmer le tout à l'entrepreneur au moyen d'un écriteau placé sur le couvercle.

Lors de l'acquisition d'un immeuble visé par le programme, il est important de vous assurer que vos données soient à jour dans les dossiers de la Régie en fournissant un numéro de téléphone valide. Vous réduirez ainsi les risques de devoir assumer des frais supplémentaires pour déplacement inutile de l'entrepreneur. **Advenant tout doute sur la façon de préparer les lieux ou en cas d'absence d'installation, il est important de contacter la Régie.**

Pour toute question, n'hésitez pas à rejoindre nos collaborateurs de la Régie :  
Tél. : 450 774-2350 [riam@riam.quebec](mailto:riam@riam.quebec) | [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)



### DES SERVICES DE RÉCUPÉRATION À L'ANNÉE... GRATUITS!

Dans notre région, il existe plusieurs services permanents et gratuits de récupération des matières résiduelles.

Voici une liste sommaire de ces produits et des endroits où vous pouvez en disposer :



PRODUITS	ENDROITS
Ampoules fluocompactes	Recyclage LRA et RONA
Batteries de véhicules	UAP pièces d'auto et Canadian Tire
Cartouches d'imprimantes	Recyclage LRA, Recymask et Fondation MIRA
Contenants vides de pesticides	COOP et centres d'engrais
Huiles usées	Canadian Tire, Monsieur Muffler, Véolia à Saint-Hyacinthe et écocentres de la Régie
Résidus de peinture	RONA, BMR et écocentres de la Régie
Médicaments (incluant les seringues et aiguilles usagées)	La plupart des pharmacies
Piles domestiques usagées	Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
Piles rechargeables au nickel-cadmium	La Source et écocentres de la Régie
Pneus	Détaillants de pneus, garages et écocentres de la Régie
Ordinateurs, moniteurs, claviers, souris, etc.	Recyclage LRA, Recymask, Bureau en gros et écocentres de la Régie
Téléphones cellulaires, étuis et chargeurs	Recyclage LRA, Recymask, Fondation MIRA, la plupart des détaillants de téléphones cellulaires et écocentres de la Régie
Vieilles lunettes	La plupart des optométristes et opticiens et certains organismes communautaires



**RECYCLER**  
MES  
**ÉLECTRONIQUES**



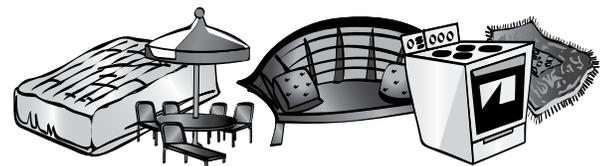
[recyclerMEselectroniques.ca/qc](http://recyclerMEselectroniques.ca/qc)

### « RECYCLER GRATUITEMENT LES PRODUITS ÉLECTRONIQUES DE VOTRE ENTREPRISE DE FAÇON RESPONSABLE! »

#### Où recycler vos Serpuariens?

Les produits électroniques contiennent beaucoup de matières, comme du verre, du plastique, de l'or, de l'argent, du cuivre et du palladium, qui doivent être récupérées et recyclées.

Ils fonctionnent encore ou ils sont en fin de vie utile? Pour trouver un point de dépôt officiel au Québec, visitez le site Internet au [www.recyclerMEselectroniques.ca/qc](http://www.recyclerMEselectroniques.ca/qc) ou appelez au 1 800 604-2032.



### PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS : 4 OCTOBRE

Les gros rebuts doivent être placés en bordure de rue avant 7 h 00, la journée de la collecte de résidus domestiques et idéalement la veille en fin de journée.

Détails : [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

## RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE MILDIOU DE LA TOMATE ET DE LA POMME TERRE

AU JARDIN



Le mildiou est une maladie causée par le microorganisme *Phytophthora infestans*. Elle peut se développer sur la pomme de terre et sur différentes espèces de plantes cultivées de la même famille (solanacées), principalement la tomate, mais aussi des mauvaises herbes, comme la [morelle](#).

C'est une maladie très agressive qui peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. Les structures qui permettent à cet organisme de se reproduire (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une [zone de culture protégée](#). Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin ne doivent pas être entreposés pour une longue période ou replantés l'année prochaine.

### IDENTIFICATION SUR LA TOMATE

**Sur la feuille :** au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles.

**Sur les fruits :** présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit.

**Sur la tige :** présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un

### IDENTIFICATION SUR LA POMME DE TERRE

**Sur la feuille :** présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente.

**Sur la tige :** présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité.

## MESURES DE PRÉVENTION

- ▶ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ▶ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- ▶ Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ▶ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ▶ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou.

## RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIOU EST DÉTECTÉ

- ▶ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ▶ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante;
- ▶ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIIS phytoprotection : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8238>

Mildiou dans la pomme de terre : <https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

## REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET

### Le comité de bassin versant lance un vaste projet agroenvironnemental

Le comité de revitalisation de la rivière Chibouet (CRRC) est heureux d'annoncer la réalisation d'un projet de caractérisation et d'accompagnement agroenvironnemental qui se déroulera sur une période de trois ans. Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme Prime-Vert.



La caractérisation permettra de documenter et d'acquérir des connaissances sur l'état des berges, des bandes riveraines et des terres agricoles, le point de départ qui aidera à enclencher des actions dans la région. L'accompagnement agroenvironnemental visera à conseiller les producteurs sur des actions concrètes qui pourraient répondre à leurs besoins tout en ayant un impact positif sur l'environnement. On y abordera, entre autres, les questions relatives à la santé des sols, aux pesticides et à la biodiversité.

Cette initiative est rendue possible grâce à l'implication des bénévoles du CRRC, soutenus par la MRC des Maskoutains, mais aussi grâce à la collaboration de trois partenaires, soit le Club conseil Gestrie-sol, Agiska et l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) dont les expertises respectives profiteront aux producteurs participants. Il s'agit d'un bel exemple de concertation et de collaboration entre des producteurs agricoles et des intervenants qui souhaitent contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et à celle des écosystèmes associés.

Fondé en 2014, le CRRC couvre une superficie de 166,12 km<sup>2</sup> qui recoupe les municipalités de Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Eugène, Saint-Nazaire-d'Acton, Upton et Saint-Liboire. Le territoire ciblé au cours des trois prochaines années se situe à la tête du bassin versant de la rivière Chibouet et il représente près de 115 km de cours d'eau. Ce secteur regroupe environ 114 propriétaires agricoles et près de 6 000 hectares en culture.

Pour en savoir plus à propos de ce projet, nous vous invitons à contacter madame Bénédicte Balard, agente de liaison aux comités de bassin versant pour la MRC des Maskoutains au 450 774-3141, poste 3156 ou par courriel à [cbv@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:cbv@mrcmaskoutains.qc.ca).

.....



## RELEVEZ LE DÉFI 100% LOCAL

Les citoyens et citoyennes de la MRC des Maskoutains sont invités à faire une transition progressive vers une alimentation de plus en plus locale durant tout le mois de septembre. Ce défi est l'occasion toute désignée de stimuler l'économie locale, de favoriser l'autonomie alimentaire et de soutenir concrètement les producteurs et transformateurs d'ici. Dans la région, c'est La Montérégie, le Garde-Manger du Québec qui est le porteur du projet en soutenant les participants à s'approprier davantage l'alimentation locale au cours des semaines à venir.

Pour s'inscrire au Défi, il suffit de se rendre au [www.defijemangelocal.ca](http://www.defijemangelocal.ca) et de se fixer des objectifs dans trois catégories d'actions : cuisiner, s'approvisionner et produire sa nourriture. Les objectifs vont de « Remplacer un produit de base par un aliment local » à « Visiter une ferme de ma région » en passant par « Conserver mes semences de jardin » ou encore « M'initier à la fermentation ». Il y en a pour tous les goûts!

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com), dans la section Actualités.

# Infos pratiques ORGANISMES PARTENAIRES



## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE « LES TROIS CLOCHERS »

UPTON | ST-VALÉRIEN-DE-MILTON | ST-LIBOIRE



### Lundi 26 septembre, 19 h 15 à l'église de Saint-Liboire 111 rue St-Patrice

La Société d'horticulture et d'écologie «Les Trois Clochers» recevra, le lundi 26 septembre 2022, Monsieur Albert Mondor. Il pratique le métier d'horticulteur / créateur de jardins depuis plus de 30 ans. En plus de donner des cours et des conférences, il a publié plusieurs livres sur l'horticulture et animé des émissions de télé portant sur ce sujet. M. Mondor entretiendra les personnes présentes sur le sujet «La culture des petits fruits».

*Au plaisir de se rencontrer le 26 septembre prochain, à l'église de Saint-Liboire!*

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

[3.clochers.com@gmail.com](mailto:3.clochers.com@gmail.com)

[www.sheltc.fsheq.org](http://www.sheltc.fsheq.org)



*L'environnement  
notre passion!*



## Nos conférences sont de retour!



**Préserver sa santé mentale**  
**Jacinthe Chaussé, autrice et animatrice socioculturelle**  
**Mercredi le 5 octobre 2022 à 19 h 30**

Pour éviter l'anxiété, la dépression ou la maladie, il est essentiel d'apprendre comment gérer nos pensées.



**L'histoire que je me raconte**  
**Christian Houde, psychologue**  
**Mercredi le 19 octobre 2022 à 19 h 30**

Comprendre le fonctionnement des croyances irrationnelles dans nos vies, et leur lien avec nos émotions, nos actions et nos apprentissages quant à nos manières d'entrer en relation avec les autres.

**Inscription obligatoire  
sur notre site internet  
[ffry.ca/activites/](http://ffry.ca/activites/)**

**Informations :**  
**Irène Dubois : 450 501-3375**  
**Hélène Lussier : 450 236-0246**



**Sainte-Hélène-de-Bagot**

C'est le mois du renouvellement de carte FADOQ.

**Information :** madame Jocelyne Jodoin, présidente  
au 450 791-0105



**ANNIVERSAIRES  
MOIS DE SEPTEMBRE**



Mme Lise Laferrière .....	03
Mme Jocelyne Lanoie.....	06
M. René Tessier .....	07
M. Alain Leroux.....	07
Mme Marielle Fafard.....	08
M. Réjean Rajotte.....	08
M. Eric Goulet.....	08
Mme Réjeanne Laramée .....	09
Mme Florence Lauzière.....	18
Mme Carole Bédard Déry .....	18
Mme Colette Guilmin.....	20
M. Richard Lemay.....	21
M. Eric Malenfant.....	23



**OBTENIR SON DIPLÔME !**

L'année dernière a été difficile pour votre enfant et il lui manque des matières ou des unités pour l'obtention du DES et vous vous questionnez où trouver l'information concernant l'école aux adultes? Vous pouvez communiquer directement avec SARCA Mobile afin d'avoir réponse à vos questions et être accompagné dans le processus d'inscription. Au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, l'école aux adultes se nomme le Centre de formation des Maskoutains.

Il n'est jamais trop tard pour l'inscription, il y a des entrées aux 2 semaines! Le centre de formation des Maskoutains offre 3 possibilités d'horaire. Il y a tout d'abord à temps complet de jour, du lundi au vendredi de 8h10 à 16h, sauf le mercredi où l'horaire est de 8h10 à 12h35. Il est également possible de fréquenter l'école le soir, du lundi au mercredi de 17h à 21h20. Finalement, la formation à distance peut être un bon moyen afin de concilier famille, travail et études!

La conseillère SARCA Mobile pourra vous renseigner sur les documents à fournir lors de l'inscription, sur les coûts et sur les dates à retenir. Elle pourra également avoir accès aux relevés des apprentissages ainsi qu'aux bulletins scolaires. Vous pourrez aussi explorer avec elle les exigences pour l'obtention du DES et les différentes options à choisir selon le but professionnel, soit vers un diplôme d'études professionnel (DEP) ou des études collégiales ou universitaires.

Communiquez directement avec Audrey Gatineau, conseillère pour SARCA Mobile. Aussi, ne vous gênez pas à aller à sa rencontre, si vous la voyez lors d'une matinée gourmande où lors d'une fête familiale dans votre municipalité!

**Audrey Gatineau,**  
conseillère en information scolaire et professionnelle  
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731

Audrey Gatineau Pro



# Infos COORDONNÉES

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Télécopieur: 450 791-2550  
Courriel: [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)  
Site Internet: [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 425, 6<sup>e</sup> avenue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • [www.spadrummond.com](http://www.spadrummond.com)

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • [www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

**Général** : 450 774-3141 [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca)

(Service d'évaluation, Programme de rénovation,  
Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines,  
Bassin versant, Famille, Développement  
social et développement rural, Urbanisme,  
Permis pour les boisés, etc.)

**Transport adapté** : 450 774-8810

**Transport collectif** : 450 774-3173

**St-Hyacinthe Technopole** : 450 774-9000



## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • [www.cablevision.qc.ca](http://www.cablevision.qc.ca)

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • [www.sogetel.com](http://www.sogetel.com)

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • [www.telebec.com](http://www.telebec.com)

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • [www.maskatel.ca](http://www.maskatel.ca)



L'automne est déjà à nos portes !  
Profitez de la saison des pommes pour faire vos provisions !

**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260  
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

## AUTOCUEILLETTE Camerises

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

 Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271



**Anick Forgues**

Agente en assurance de dommages des particuliers

anick.forgues@ssq.ca

Tél.: 1 579 883-9129

SSQ Cabinet de services financiers  
4-384, rue Céline-Rajotte  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
assuranceanickforgues.com



**Ferme SECO inc.**

Pépinière de plantes pérennes fourragères  
& distribution de biochar

-  Végétalisation stratégique
-  Biodiversité et pollinisation
-  Amendement de biochar
-  Réduction de gaz à effet de serre

Bureau: 450-501-2899  
Ferme: 819-475-0799  
fermeseco@hotmail.com  
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS**  
— SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

 450 381-6664

 info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts  
moderne avantageusement situé  
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION  
DISPONIBLE  
DÈS MAINTENANT!**



**Ferme Le Champ Plein**  
Bleuettière

Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires  
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0  
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

**AspirateurFR**  
RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL  
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE  
**DRAINVAC**  
MIVAC  
MAGYVAC  
VAPORE

Francis Rajotte  
**450 502-7349**  
francis@aspirateurfr.com  
2720, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe Qc  
J2R 1P8

**DF COFFRAGES**  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET  
MARTIN FLUET PROPRIÉTAIRES

TRAVAUX DE BÉTON  
STRUCTURE D'ACIER  
CHARPENTE DE BOIS

450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.dfcoffrages.com

RBQ 8335-0868-42

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO  
COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING  
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Sophie Joubert  
décoratrice designer

Services complets de décoration d'aménagement intérieur

450 791-2328  
d.deco.design@hotmail.com  
SUR RENDEZ-VOUS

Déco design

PROY  
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221  
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

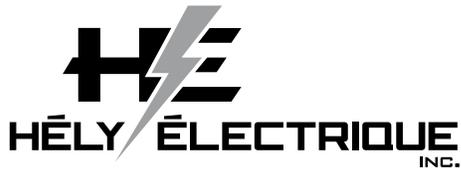
# NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier  
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0  
Tél : 450-791-2462

**NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE**  
CARBURANTS · MAZOUT · LUBRIFIANTS

\*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
yleonard20 @ hotmail.com

# FDF

## Plomberie et Services

Une Entreprise de Francis Dussault

☎ 450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com



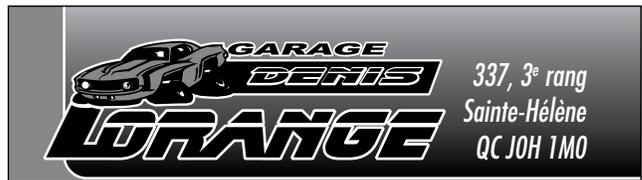
Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
accespharma.ca

Accèspharma  
par Walmart



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

### Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

## G-DION & FILS INC.

### ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC

### Bureau de circonscription

1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251

Télécopieur : 450 546-5794

Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne

Député de Johnson

Ministre responsable des régions  
Centre-du-Québec et  
Chaudière-Appalaches



PUREBEDDING

## Ripe de Papier Super Absorbante

326, 2<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
(Québec) J0H 1M0  
www.purebedding.ca

## 5 X PLUS ABSORBANTE QUE LA RIPE DE BOIS

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

MAUDE GRENIER  
Représentante  
Cell.: 450 209-7780



**DEGRANDPRÉ**  
PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

---

**WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE**  
1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

**888-797-3286**      **GROUPEDGP.COM**  
info@groupedgp.com      RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**  
**Croteau** INC.



*Émilie & Daniel Croteau*  
Épiciers, propriétaires

**Marché Ste-Hélène**  
685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érablière  
**L'Autre Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

**OUVERT À L'ANNÉE**

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
**450-791-2616**



*Émilie & Daniel Croteau*  
Propriétaires

**Bonisoir Ste-Hélène**  
569 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**  
**Croteau** INC.

Excavation  
**Sylvain Plante**  
R.B.Q. 8102-7773-03      *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte  
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

**TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION**

Gravier • Sable • Pierre  
Terre à jardin  
Terre à gazon tamisée  
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES  
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION  
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER  
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




*Sylvain : 450 793-2534      Bur. : 450 793-2535*



**IRRIGATION**  
**MARCEL GIRARD ET FILS INC.**

**450 791-2431**

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

*Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!*

**450-791-2144**

Coiffure pour Elle et LUI

*Salon Francine Fluet Enr.*

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



*Relais Routier*  
**Petit**  
TruckPro

549 3<sup>e</sup> RANG,  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)  
J0H 1M0  
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS  
450-791-2122





RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*

Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca





**Matériaux de construction**  
**Quincaillerie**  
**Intrants et services agricoles**

**BMR**  
**PRO**



655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

**450 791-2666**

bmr.ste-helene@agiska.coop

**LAFORCE**  
**MÉCANIQUE**  
**450 381-AUTO**

TRAITEMENT  
POUR PARE-BRISE

**Aquapel**



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**NOUVEAU**  
**ALIGNEMENT AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**

(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE**

**TÉMOIN D'ANOMALIE**

(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**PETITE SOUDURE (MIG)**

**VOITURES DE COURTOISIE**

844, rue Paul-Lussier  
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE**  
**PARC INDUSTRIEL**

HORAIRE  
HABITUEL

**LUNDI AU VENDREDI**  
**7H30 À 17H30**

# ÉQUIPE MARTIN LUSSIER



**RE/MAX**  
**RENAISSANCE**  
AGENCE IMMOBILIERE



# 450 230 6667

**Israël Lussier**

Courtier immobilier

**Martin Lussier**

Courtier immobilier agréé DA

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

## Stresser plus pour mes finances que pour mes études?

---

**Zéro malaise**

Rencontrez un conseiller dès  
maintenant.

[desjardins.com/etudiants](https://desjardins.com/etudiants)

 **Desjardins**  
Caisse de la Vallée d'Acton

